

<p>COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 DECEMBRE 2018 à 20 heures</p>

Sous la présidence de Mr Dominique TURC, Maire,

En exercice : 15
Présents : 12
Votants : 13

Absents excusés :

M. VELAS ayant donné procuration à M. LIGNY,
M. Pierre GIROD et Mme Sandrine VAUDON

Secrétaire de séance: M. David GAUTHIER.

**Le Conseil Municipal,
A l'unanimité,**

Accepte les termes du bail emphytéotique sous conditions suspensives établi par la SEMCODA, comme ci-dessus énoncés.

Autorise Monsieur Le Maire à signer ce bail, puis l'acte authentique devant Maître COIFFARD, Notaire à Oyonnax dans l'Ain.

Confirme la nouvelle gouvernance de Haut-Bugey Agglomération au 1er janvier 2019, selon le calcul de droit commun, soit 84 sièges répartis tels que présentés en annexe.

Autorise Monsieur Le Maire à notifier cette délibération à Monsieur le Président de Haut-Bugey Agglomération.

Accepte la convention avec ENEDIS pour la desserte électrique du lotissement « Le Castellion » sur les parcelles ZA 55, ZA 543 et A 2853 et **autorise** Monsieur Le Maire à la signer.

**Le Conseil Municipal,
Par 11 voix pour et 2 abstentions**

Retient la proposition de Monsieur Le Maire pour que la commune dénonce le contrat actuel auprès de l'assureur GROUPAMA en fin d'année 2018, et le remplace par un contrat, de couvertures et conditions à minima identiques, auprès de la SMACL/Crédit Agricole à compter du 1er janvier 2019.

Autorise Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Suite à une demande, faite par la commune de **Nantua**, pour la participation aux frais de fonctionnement en classe ULIS concernant un enfant de St Martin du Fresne, le Conseil Municipal décide de demander un détail du calcul de ces frais.

Suite à une demande, faite par la commune d'**Izernore**, pour la participation aux frais de fonctionnement en classe ULIS concernant un enfant de St Martin du Fresne, le Conseil Municipal décide de demander un détail du calcul de ces frais.

Le Conseil Municipal,
A l'unanimité,

Autorise Monsieur le Maire à signer le contrat d'entretien des deux chaudières du bâtiment technique « Route de Brénod », avec la Société GONCET de Maillat, puis d'assurer les règlements correspondants.

Autorise Monsieur le Maire à signer le contrat maintenance des portes automatiques de la mairie avec la Société DORMAKABA, de Créteil, puis d'assurer les règlements correspondants.

Le Conseil Municipal,
Par 10 voix pour, 2 voix contre et 1 abstention,

Accepte l'avenant à la convention à signer avec la mairie de Montréal-La-Cluse, relative à la répartition des frais pour la prévention spécialisée,

Le Conseil Municipal,
A l'unanimité,

Décide d'octroyer aux adjoints techniques, une indemnité d'astreinte de déneigement de semaine, pour les mois de décembre, janvier et février. Et ce à partir du 1er janvier 2019.

Décide que cette indemnité pourra faire l'objet d'un ajustement automatique lorsque le montant sera revalorisé par un texte.

Décide d'allouer une subvention exceptionnelle de 500,00 € aux Restaurants du Cœur de l'Ain.

Décide d'allouer au titre de secours, la somme de 1005,00€ à un administré de la Commune

Est informé :

- Que la société RPC de Manziat, qui livre les repas de la cantine scolaire, change de dirigeant début 2019.
- De la création d'une nouvelle entreprise sur la commune : la société OTOP réalisant une activité de « distribution de pièces automobiles » à l'adresse 82 Grande Rue.
- Que Monsieur Pierre BURGAT est désigné référent auprès du SIEA dans le cadre du déploiement de la fibre optique sur la commune.
- Que 10 permis de construire ont été déposés pour le lotissement « Le Castellion ».

Séance levée à 22h30.



Le Maire,
Dominique TURC.